

Procédure d'accueil Les Marsupiots à Hoerdt

Protocole sanitaire Covid-19

21 MARS 2022

Accueil des mineurs

Le nombre total de mineurs accueillis n'est pas restreint par rapport à notre capacité d'accueil. Les enfants provenant d'écoles différentes peuvent être reçus au sein de notre structure. Le brassage n'est plus limité.

Les parents sont invités à prendre la température de leur enfant avant le départ pour l'accueil. En cas de fièvre (38,0°C ou plus) ou en cas d'apparition de symptômes évoquant la Covid-19 chez le mineur, celui-ci ne doit pas prendre part à l'accueil et ne pourra y être accueilli.

De même, les mineurs ayant été testés positivement au SARSCov2 ne peuvent prendre part à l'accueil. Les responsables légaux informent la responsable de la structure de cette situation.

Accueil des enfants

Le personnel veille à maintenir une distanciation physique avec le public accueilli.

Les parents ne peuvent entrer dans les locaux et devront respecter la distanciation marquée au sol. Deux points d'entrées sont mis en place pour séparer les enfants de maternelle et de primaire.

L'accueil des enfants de maternelle se fait par l'entrée principale et celle des primaires par la porte de la salle d'activité des grands.

Un animateur de chaque groupe vient chercher l'enfant.

L'enfant est accompagné pour se laver les mains à son arrivée.

Départ des enfants

Les parents ne peuvent pas se rendre dans les salles d'activités pour chercher les enfants. Comme lors de l'accueil du matin, ils doivent attendre à l'extérieur aux deux points de sortie en respectant la distanciation marquée au sol.

Les animateurs se chargent de récupérer les enfants, dans les salles d'activités pour les accompagner jusqu'à leurs parents, après un lavage des mains.

De brefs retours d'informations parents–animateurs peuvent être échangés en respectant la distanciation sociale.

Communication

Les parents sont informés de la situation et du fonctionnement de l'accueil périscolaire (nombre d'enfants, conditions d'encadrement, règles sanitaires, etc...) par les moyens habituels de

communication (affichage, site internet).

Chaque parent a pour rôle :

- de respecter des gestes barrières (explication à leur enfant, fourniture de mouchoirs en papier jetables, utilisation des poubelles, etc.) ;
- de surveiller d'éventuels symptômes chez leur enfant avant qu'il ne parte pour l'accueil (la température doit être inférieure à 38°C) ;
- de déclarer la survenue d'un cas confirmé chez leur enfant.

Mesures sanitaires

Nettoyage / Désinfection des locaux / Entretien

L'aération des locaux est la plus fréquente possible et dure au moins 15 minutes à chaque fois. Les salles d'activités ainsi que tous les autres locaux occupés pendant la journée sont aérés le matin avant l'arrivée des mineurs, entre les activités, pendant chaque temps de pause ou temps libres, au moment du déjeuner (en l'absence de personnes) et pendant le nettoyage des locaux. Cette aération a lieu au minimum toutes les 2 heures.

Les salles d'activité et de restauration sont équipées de capteur CO2.

Un nettoyage des sols et des grandes surfaces (tables, bureaux) est réalisé au minimum une fois par jour.

Les tables du réfectoire sont nettoyées et désinfectées après chaque service.

Applications des gestes barrières

Lavage des mains

Le lavage des mains est essentiel. Il consiste à laver à l'eau et au savon toutes les parties des mains pendant 30 secondes, avec un séchage soigneux en utilisant une serviette en papier jetable.

À défaut, l'utilisation d'une solution hydroalcoolique peut être envisagée. Elle se fait sous l'étroite surveillance d'un adulte pour les mineurs de moins de onze ans.

Le lavage des mains doit être réalisé, a minima, à l'arrivée dans l'établissement, avant et après chaque repas, avant et après les activités, après être allé aux toilettes, le soir avant de rentrer chez soi.

Les animateurs participent en outre à sensibiliser les enfants sur la nécessité d'un lavage de main en rentrant au domicile.

Le brassage

Le brassage entre mineurs de groupes différents n'est plus limité.

Le port du masque

Le port du masque demeure obligatoire dans les transports publics ainsi que dans les transports scolaires pour tous les enfants âgés de plus de 6 ans.

Conformément aux recommandations des autorités sanitaires, le port du masque en intérieur est fortement recommandé, à partir de 6 ans, pour les personnes contacts à risque durant les 7 jours après la survenue du cas confirmé ainsi que pour les cas confirmés durant les 7 jours suivant leur période d'isolement.

Enfin, le port du masque peut être recommandé sur avis médical.

Les activités

Les activités peuvent être organisées à l'extérieur et à l'intérieur.

Les sports de contact en intérieur et les activités en piscine peuvent reprendre.

Les sorties

Des excursions et sorties peuvent être organisées.

Les déplacements sont organisés de façon à garantir le respect des gestes barrières au sein des groupes de mineurs constitués à cette occasion.

Procédure de gestion en cas de survenue de symptômes évocateurs d'un COVID-19

Concernant le personnel

Toute personne présentant des symptômes évocateurs de la Covid-19 (fièvre ou sensation de fièvre, toux, difficultés respiratoires, troubles digestifs, ...), ne prendra pas part à l'accueil.

Si la personne est positive :

Avec une vaccination complète :

-Isolement de 5 jours si le test antigénique ou PCR réalisé le 5^e jour est négatif et en l'absence de symptômes depuis 48 heures

-Isolement de 7 jours dans le cas contraire

Sans vaccination ou avec une vaccination incomplète :

-Isolement de 7 jours si le test antigénique ou PCR réalisé le 7^e jour est négatif et en l'absence de symptômes depuis 48 heures

-Isolement de 10 jours dans le cas contraire

Le port du masque est fortement recommandé pendant 7 jours après la survenue du cas confirmé.

Si la personne est cas contact :

-Pas d'isolement

-autotest à J+2 après le dernier contact avec le cas confirmé ou au moment de l'information de la survenue du cas si elle intervient plus de 2 jours après le dernier contact.

Une personne en contact avec un cas confirmé, dès lors qu'elle porte un masque, n'est pas considérée comme contact à risque.

Concernant les enfants**Si votre enfant est positif :**

-Isolement de 5 jours si le test antigénique ou PCR réalisé le 5ème jour est négatif et en l'absence de symptômes depuis 48H.

Pour que votre enfant puisse revenir en accueil périscolaire, il est nécessaire de nous envoyer par mail le résultat négatif du test avant la venue de celui-ci.

- dans le cas contraire, l'isolement est de 7 jours.

Si votre enfant est cas contact :

-pas d'isolement

-faire un autotest à J+2 après le dernier contact avec le cas confirmé ou au moment de l'information de la survenue du cas si elle intervient plus de 2 jours après le dernier contact.

Si l'autotest est négatif, le mineur peut poursuivre sa participation à l'accueil.

Les mineurs ayant contracté la Covid-19 depuis moins de 2 mois ne sont pas soumis à l'obligation de dépistage ou de quarantaine.

Le présent protocole sera complété et adapté en fonction de l'évolution des connaissances et des préconisations des Pouvoirs Publics.

21/03/2022